

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 13743
Numéro SIREN : 430 070 896
Nom ou dénomination : MOET HENNESSY INTERNATIONAL

Ce dépôt a été enregistré le 07/07/2021 sous le numéro de dépôt 58005



61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Moët Hennessy International

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Moët Hennessy International

Société par actions simplifiée au capital de 151 564 018 €

Siège social : 24-32, rue Jean Goujon - 75 008 PARIS

RCS Paris 430 070 896

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'Assemblée Générale de la société Moët Hennessy International,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée sur votre décision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Moët Hennessy International relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La note 2.2 de l'annexe aux états financiers expose les règles et méthodes comptables relatives aux immobilisations financières. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans cette note de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux Comptes

Mazars

Paris la Défense, le 12 avril 2021

Isabelle Sapet

Associée

MOET HENNESSY INTERNATIONAL SAS

COMPTES DE LA SOCIETE

31 DECEMBRE 2020

24-32 RUE JEAN GOUJON 75008 PARIS

430 070 896 RCS PARIS

COMPTE DE RESULTAT	3
BILAN.....	4
NOTES ANNEXES AUX COMPTES.....	7
FILIALES ET PARTICIPATIONS.....	15

COMPTE DE RESULTAT - EXERCICE 2020

Produits / (Charges)	<i>(en k€)</i>	Notes	2020	2019
Produits financiers des filiales et participations			153 289	239 320
Titres en portefeuille :				
dépréciations et provisions			(3 946)	(11 438)
résultats de cession			799	-
Gestion des filiales et participations		4.1	150 142	227 882
Coût de la dette financière nette		4.2	2	2
Résultat de change		4.3	-	5
Autres produits et charges financiers		4.4	(6)	(10)
RESULTAT FINANCIER :			150 138	227 879
Prestations de services et autres revenus			-	-
Frais de personnel			-	-
Autres charges nettes de gestion		5	(21)	(28)
RESULTAT D'EXPLOITATION :			(21)	(28)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT :			150 117	227 851
RESULTAT EXCEPTIONNEL :			-	-
Impôt sur les sociétés		6	(2 067)	(3 498)
RESULTAT NET :			148 050	224 353

MOET HENNESSY INTERNATIONAL SAS

BILAN AU 31 DECEMBRE 2020

ACTIF

	Notes	2020			2019
		Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
<i>(en k€)</i>					
Immobilisations incorporelles		-	-	-	-
Immobilisations corporelles		-	-	-	-
Immobilisations financières					
Participations	7	468 274	(73 170)	395 104	391 021
ACTIF IMMOBILISÉ :		468 274	(73 170)	395 104	391 021
Créances	8	330 053	-	330 053	272 819
Valeurs mobilières de placement		-	-	-	-
Disponibilités		-	-	-	-
ACTIF CIRCULANT :		330 053	-	330 053	272 819
Comptes de régularisation		-	-	-	-
TOTAL ACTIF :		798 327	(73 170)	725 157	663 840

MOET HENNESSY INTERNATIONAL SAS

BILAN AU 31 DECEMBRE 2020

PASSIF

<i>(en k€)</i>	Notes	2020	2019
Capital social (<i>dont versé : 151 564</i>)	9.1	151 564	151 564
Primes d'émission, de fusion et d'apport		12 949	12 949
Réserves et écarts de réévaluation	10	15 189	15 189
Report à nouveau		393 450	257 643
Résultat de l'exercice		148 050	224 353
Provisions réglementées		-	-
CAPITAUX PROPRES :	9.2	721 202	661 698
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES :	11	3 934	1 414
Emprunts obligataires		-	-
Autres dettes financières		-	-
Autres dettes	12	21	728
DETTES :		21	728
Comptes de régularisation		-	-
TOTAL PASSIF :		725 157	663 840

NOTES ANNEXES AUX COMPTES

1.	ACTIVITE DE LA SOCIETE ET FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE	7
2.	PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	7
3.	FAITS SIGNIFICATIFS ET EVENEMENTS POST- CLOTURE	9
4.	RESULTAT FINANCIER	10
5.	AUTRES CHARGES NETTES DE GESTION	11
6.	IMPOT SUR LES SOCIETES	11
7.	PARTICIPATIONS	11
8.	CREANCES	12
9.	CAPITAL ET PRIMES	12
10.	RESERVES ET ECARTS DE REEVALUATION	13
11.	VARIATION DES DEPRECIATIONS ET DES PROVISIONS	13
12.	AUTRES DETTES	13
13.	AUTRES INFORMATIONS	13

NOTES ANNEXES AUX COMPTES

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE ET FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

1.1. Activité de la Société

La société MOËT HENNESSY INTERNATIONAL SAS, qui a une activité de holding, regroupe dans son portefeuille certaines filiales et participations situées hors France de l'activité « Vins & Spiritueux » du groupe LVMH MOËT HENNESSY - LOUIS VUITTON.

1.2. Faits significatifs de l'exercice

En mars 2020, MOËT HENNESSY INTERNATIONAL SAS a souscrit à une première augmentation de capital de la société Volcan AZUL, à hauteur de 72 900 000 MXN (soit environ 2,8 millions d'euros), puis à une deuxième augmentation de capital en octobre 2020 à hauteur du même montant. A la suite de ces augmentations, le pourcentage de détention reste inchangé, soit 50%.

En novembre 2020, la société Moët Hennessy Services Singapour, filiale de MOËT HENNESSY INTERNATIONAL SAS à 100%, dont la valeur brute des titres s'élevait à 93 milliers d'euros, a été liquidée. Un boni de liquidation a été enregistré pour un montant de 799 milliers d'euros en résultat financier (Résultats de cession).

La pandémie de Covid-19 et les mesures prises par les différents gouvernements afin de lutter contre celle-ci ont fortement perturbé les activités des filiales de MOËT HENNESSY INTERNATIONAL SAS au cours de l'exercice. Les hypothèses et estimations sur la base desquelles certains postes de bilan ou compte de résultat sont évalués ont été revues afin de tenir compte du contexte lié à cette crise.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1. Cadre général, changement de méthodes comptables

Le bilan et le compte de résultat de MOËT HENNESSY INTERNATIONAL SAS sont établis conformément aux dispositions légales françaises, en particulier les règlements 2014-03 et 2015-05 de l'autorité des normes comptables, sous réserve de la présentation du compte de résultat, modifiée en 2013.

Le résultat est présenté de manière à permettre une meilleure compréhension de la formation du résultat, notamment lié à l'activité patrimoniale de la société, comme décrit en Note 1.1.

Cette présentation du compte de résultat inclut trois soldes intermédiaires : le résultat financier, le résultat d'exploitation et le résultat exceptionnel ; résultat financier et résultat d'exploitation cumulés forment le résultat courant avant impôt.

Le résultat financier comprend le résultat de gestion des filiales et participations, le résultat de gestion des autres titres, le coût de la dette financière qui est liée en substance à la détention de ces titres, ainsi que les autres éléments résultant de la gestion des titres ou de la dette, en particulier les résultats de change sur instruments de couverture. Le résultat de gestion des filiales et participations comprend tous les éléments de gestion du portefeuille : dividendes, variation des dépréciations de titres, variation des provisions pour risques et charges liées au portefeuille, résultats de cession de titres.

Le résultat de gestion des autres titres comprend tous les éléments de gestion du portefeuille : revenus, variation des dépréciations de titres, résultat financier de cession de titres.

Le résultat d'exploitation inclut les frais de gestion de la société.

Les résultats financiers et d'exploitation incluent les éléments dont la nature relève de la gestion financière de la société, ou de l'exploitation administrative, quel que soit leur montant ou leur occurrence. Le résultat exceptionnel englobe ainsi les seules opérations qui, du fait de leur nature, ne peuvent être comprises dans les résultats financiers ou d'exploitation.

2.2. Immobilisations financières

Les immobilisations financières hors créances, prêts et dépôts, sont enregistrées à leur coût d'acquisition (hors frais accessoires) ou à leur valeur d'apport.

Lorsque leur valeur d'inventaire à la date de clôture est inférieure à la valeur comptabilisée, une dépréciation est enregistrée, du montant de cette différence. S'agissant des participations, leur valeur d'inventaire est déterminée par référence à l'actif net des sociétés détenues ou par référence à leur valeur d'utilité ou valeur de cession. La valeur d'utilité est fondée sur les flux de trésorerie prévisionnels de ces entités ; la valeur de cession est calculée à partir de ratios ou cours boursiers d'entreprises similaires, à partir d'évaluations faites par des experts indépendants dans une perspective de cession, ou par référence à des transactions récentes.

Lorsque la valeur d'inventaire de la participation est négative, une provision pour risques est enregistrée, à due concurrence, en complément de la dépréciation des titres.

Les variations du montant des dépréciations du portefeuille de titres de participation sont classées en gestion des filiales et participations.

2.3. Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Lorsque leur valeur d'inventaire, basée sur la probabilité de leur recouvrement, est inférieure à cette dernière, une dépréciation est enregistrée du montant de la différence.

2.4. Produits financiers de participations

Les distributions des filiales et participations, sont enregistrées lorsque celles-ci sont considérées acquises aux actionnaires ou associés.

Les produits financiers de participations étrangères sont comptabilisés pour leur montant net de retenue à la source.

2.5. Opérations en devises

Les opérations en devises sont enregistrées au cours des devises à la date des transactions.

Les dettes et créances en devises sont réévaluées aux cours du 31 décembre, les gains et pertes non réalisés résultant de cette réévaluation étant portés en écart de conversion lorsque les dettes et créances ne sont pas couvertes. Les pertes de change non réalisées au 31 décembre font l'objet de provisions, excepté pour les pertes compensées par des gains potentiels dans une même devise.

Lorsque les dettes et créances sont couvertes, les gains et pertes non réalisés résultant de cette réévaluation sont compensés par les pertes et les gains non réalisés des opérations de couvertures associés.

Les écarts de change constatés en fin d'exercice sur des disponibilités en devises sont enregistrés dans le compte de résultat.

2.6. Instruments dérivés

Les dérivés de change sont comptabilisés selon les principes suivants :

Lorsque ces dérivés sont qualifiés de couverture :

- ils sont réévalués au cours du jour de clôture en Autres créances et Autres dettes ; les pertes ou gains non réalisés résultant de cette réévaluation compensent les pertes et gains non réalisés sur les actifs et passifs couverts par ces instruments ;
- les pertes ou gains non réalisés sont différés si ces instruments sont affectés à des opérations futures ;
- les pertes ou gains réalisés à l'échéance sont enregistrés en compensation des pertes et gains sur les actifs et passifs couverts par ces instruments.

Le report déport est enregistré *pro rata temporis* sur la durée des contrats dans les Autres produits et charges financiers.

Lorsque ces dérivés ne sont pas qualifiés de couverture (positions ouvertes isolées) :

- leur valeur de marché est inscrite en Autres créances et Autres dettes, en contrepartie des comptes de régularisation ;
- les gains non réalisés résultant de leur réévaluation au cours de clôture sont différés ;
- les pertes non réalisées donnent lieu à constitution d'une provision pour charge à due concurrence, comptabilisée dans le Résultat de change ;
- les gains et pertes réalisés sont enregistrés dans le Résultat de change.

Les dérivés de taux qui sont qualifiés de couverture sont enregistrés *pro rata temporis* sur la durée des contrats, sans effet sur la valeur nominale de la dette financière dont le taux est couvert.

Les dérivés de taux qui ne sont pas qualifiés de couverture sont réévalués à leur valeur de marché à la date de clôture. Les gains non réalisés résultant de cette réévaluation sont différés ; les pertes non réalisées donnent lieu à constitution d'une provision pour charge à due concurrence.

2.7. Provisions

Une provision est comptabilisée dès lors qu'il existe une obligation, vis-à-vis d'un tiers, entraînant pour la société un décaissement probable dont le montant peut être évalué de façon fiable.

3. FAITS SIGNIFICATIFS ET EVENEMENTS POST- CLOTURE

Suite à l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement le 25 janvier 2021, un dividende exceptionnel de 87,5 m€ a été distribué en janvier 2021.

4. RESULTAT FINANCIER

4.1. Gestion des filiales et participations

Le résultat provenant de la gestion des filiales et participations s'analyse de la façon suivante :

<i>(en k€)</i>	2020	2019
Dividendes perçus de sociétés étrangères	153 289	239 320
Produits financiers de filiales et participations	153 289	239 320
Variation des dépréciations	(1 426)	(10 794)
Variation des provisions	(2 520)	(644)
Dépréciations et provisions au titre des filiales et participations	(3 946)	(11 438)
Résultat de cession	799	-
Gestion des filiales et participations	150 142	227 882

Le montant des dividendes encaissés est détaillé dans le tableau des filiales et participations.

Concernant la variation des dépréciations et provisions, voir également Note 11.

4.2. Coût de la dette financière nette

Le coût de la dette financière nette, s'analyse de la façon suivante :

<i>(en k€)</i>	2020	2019
Coût de la dette financière nette hors Groupe	-	-
Charge d'intérêts intra-groupe	-	-
Produit d'intérêts intra-groupe	2	2
Coût de la dette financière nette intra-Groupe	2	2
Coût de la dette financière nette	2	2

4.3. Résultat de change

Le résultat de change est constitué des éléments suivants :

<i>(en k€)</i>	2020	2019
Différences positives de change	2 524	740
Différences négatives de change	(2 524)	(735)
Variation des provisions pour pertes de change latentes	-	-
Résultat de change	-	5

4.4. Autres produits et charges financiers

Les autres charges financières correspondent à des frais bancaires.

(en k€)	2020	2019
Autres produits financiers	-	-
Autres charges financières	(6)	(10)
Variation des provisions	-	-
Autres produits et charges financiers	(6)	(10)

5. AUTRES CHARGES NETTES DE GESTION

Les charges de gestion sont constituées notamment de prestations administratives et comptables et d'honoraires pour un montant de 21 milliers d'euros.

Le montant des charges de gestion facturées par des entreprises liées est de 7 milliers d'euros à fin 2020.

6. IMPOT SUR LES SOCIETES

6.1. Ventilation de l'impôt

L'impôt sur les sociétés se ventile de la façon suivante :

(en k€)	Résultat avant impôt	(Charge) / Produit d'impôt	Résultat net
Résultat courant	150 117	(2 067)	148 050
Résultat exceptionnel	-	-	-
	150 117	(2 067)	148 050
Impôts sur les exercices antérieurs	-	-	-
Incidence des reports déficitaires	-	-	-
Crédit d'impôts	-	-	-
	150 117	(2 067)	148 050

7. PARTICIPATIONS

(en k€)	2020	2019
Valeur brute du portefeuille de participations	468 274	462 765
Dépréciation	(73 170)	(71 744)
Valeur nette du portefeuille de participations	395 104	391 021

L'évolution de la valeur brute du portefeuille de participations est présentée en 1.2 Faits significatifs de l'exercice.

Le portefeuille de participations est détaillé dans le tableau des filiales et participations.

Les méthodes de dépréciation des titres de participation sont décrites en Note 2.2.

L'évolution de la dépréciation du portefeuille est analysée en Note 11.

8. CREANCES

Le solde des créances s'analyse ainsi :

<i>(en k€)</i>	2020			2019
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur nette
Créances sur des entreprises liées	328 949	-	328 949	272 819
<i>dont : compte courant de trésorerie</i>	328 949	-	328 949	272 819
Créances sur l'État	1 104	-	1 104	-
Autres créances	-	-	-	-
Total	330 053	-	330 053	272 819

L'échéance de l'ensemble des créances est inférieure à un an.

Le compte-courant à vue avec la société du groupe LVMH assurant la gestion centralisée de trésorerie est classé à moins d'un an en raison de son exigibilité au jour le jour ; il s'inscrit toutefois dans le cadre d'une convention de gestion de trésorerie d'une durée indéterminée.

9. CAPITAL ET PRIMES

9.1. Capital

Le capital social, entièrement libéré, est constitué de 53 664 167 actions au nominal de 2,8243 euros. Toutes les actions composant le capital social bénéficient des mêmes droits.

9.2. Variation des capitaux propres

La variation des capitaux propres au cours de l'exercice s'analyse de la façon suivante :

<i>(en k€)</i>	Nombre d'actions	Capital	Primes	Autres réserves et prov. réglementées	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres
Au 31/12/2019 avant affectation du résultat	53 664 167	151 564	12 949	15 189	257 643	224 353	661 698
Affectation du résultat 2019	-	-	-	-	224 353	(224 353)	-
Dividendes 2019	-	-	-	-	(88 546)	-	(88 546)
Au 31/12/2019 après affectation du résultat	53 664 167	151 564	12 949	15 189	393 450	-	573 152
Résultat de l'exercice 2020	-	-	-	-	-	148 050	148 050
Au 31/12/2020 avant affectation du résultat	53 664 167	151 564	12 949	15 189	393 450	148 050	721 202

Conformément aux statuts et à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 juin 2020, le résultat de l'exercice 2019 a été affecté au report à nouveau dans son intégralité.

A la suite de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement le 23 octobre 2020, 88,5 millions d'euros ont été versés aux actionnaires sous forme de dividende exceptionnel.

10. RESERVES ET ECARTS DE REEVALUATION

Les réserves s'analysent de la façon suivante :

<i>(en k€)</i>	2020	2019
Réserve légale	15 156	15 156
Réserves réglementées	33	33
Autres réserves	-	-
Ecart de réévaluation	-	-
Total	15 189	15 189

11. VARIATION DES DEPRECIATIONS ET DES PROVISIONS

La variation des dépréciations d'actifs et des provisions s'analyse de la façon suivante :

<i>(en k€)</i>	31 décembre 2019	Dotations	Utilisations	Reprises	31 décembre 2020
Titres de participation	71 745	1 426	-	-	73 170
Dépréciations d'actifs	71 745	1 426	-	-	73 170
Autres risques	1 414	2 583	-	(63)	3 934
Provisions pour risques et charges	1 414	2 583	-	(63)	3 934
Total	73 159	4 009	-	(63)	77 104
dont : résultat financier	-	4 009	-	(63)	-
résultat d'exploitation	-	-	-	-	-
résultat exceptionnel	-	-	-	-	-

Les provisions pour autres risques sont constituées essentiellement de provisions sur titres de participations à situation nette négative.

Concernant les dépréciations des titres de participation et les provisions pour autres risques, voir également Notes 4 et 7.

12. AUTRES DETTES

La répartition des autres dettes par nature et selon leur échéance, ainsi que les charges à payer rattachées, sont présentées dans le tableau ci-après :

<i>(en k€)</i>	Total	Montant			Dont charges à payer	Dont entreprises liées
		à 1 an au plus	de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21	21	-	-	14	7
Dettes fiscales et sociales	-	-	-	-	-	-
Autres dettes	-	-	-	-	-	-
Autres dettes	21	21	-	-	14	7

13. AUTRES INFORMATIONS

13.1. Autres engagements

<i>(en k€)</i>	2020
Donnés : Cautions et lettres de confort accordées au profit de filiales directes et indirectes	236 591

13.2. Identité de la société consolidante

Les comptes de la société MOËT HENNESSY INTERNATIONAL SAS sont inclus, suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes consolidés de :

LVMH MOËT HENNESSY-LOUIS VUITTON SE

au capital de 151 427 202 euros

22 avenue Montaigne – 75008 PARIS

775 670 417 RCS Paris

La société MOËT HENNESSY INTERNATIONAL SAS est exemptée, en tant que mère de sous-groupe, conformément aux articles L 233-17 et R 233-15 du Code de Commerce, d'établir des comptes consolidés.

MOËT HENNESSY INTERNATIONAL SAS

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Sociétés (en milliers d'unités monétaires)	Devise	Capital (a)	Capitaux propres autres que le capital (a) (b)	Quote-part du capital détenu en pourcentage	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis (c)	Cautions et avals accordés (c)	Chiffre d'affaires hors taxes (a)	Bénéfice net ou (perte) du dernier exercice (a)	Dividendes encaissés en 2020 (c)
					(c)						
					Brute	Nette					
Filiales étrangères (> 50%)											
Moët Hennessy Inc. (USA)	USD	-	186 506	100,00%	111 239	111 239	-	-	-	55 703	70 791
Moët Hennessy Distribution Rus LLC (Russie)	RUB	17 500	1 025 040	100,00%	90 000	70 000	-	16 493	5 629 790	591 505	5 335
Polmos Zyrardow SP. Z.O.O. (Pologne)	PLN	218 215	(74 832)	99,87%	65 867	65 867	-	-	260 251	(31 623)	-
Jas Hennessy & Co Ltd (Irlande)	EUR	6	943	100,00%	34 975	949	-	-	13 134	298	400
Domaine Chandon Australia Pty Ltd (Australie)	AUD	34 600	39 484	100,00%	27 446	27 446	-	-	26 405	(2 897)	-
Moët Hennessy India Pvt Ltd (Inde)	INR	41 461	1 822 771	100,00%	11 425	11 425	-	3 346	1 096 434	(133 264)	-
Moët Hennessy Shangri-La Winery Co Ltd (Chine)	CNY	98 353	(130 559)	80,00%	9 553	-	-	-	15 641	(26 058)	-
Domaine Chandon (Ningxia) Moët Hennessy Co Ltd (Chine)	CNY	70 000	(62 214)	100,00%	8 404	971	-	-	15 713	(7 729)	-
Moët Hennessy Turkey (Turquie)	TRY	18 840	71 190	100,00%	5 864	5 864	-	4 890	86 633	36 840	-
Moët Hennessy Deutschland Gmbh (Allemagne)	EUR	2 045	114 997	74,75%	4 813	4 813	-	-	145 122	5 680	-
Moët Hennessy de Mexico SA (Mexique)	MXN	40 729	117 625	99,99%	4 253	4 253	-	-	545 825	(91 856)	-
Moët Hennessy Nigeria (Nigeria)	NGN	10 000	1 419 968	99,99%	3 046	2 911	-	-	71 986	255 761	-
Moët Hennessy (Ningxia) Vineyards Co Ltd (Chine)	CNY	27 469	(26 530)	60,00%	1 983	70	-	-	801	(4 897)	-
Moët Hennessy Belux SA (Belgique)	EUR	976	4 690	74,90%	1 767	1 767	-	-	33 294	1 699	1 482
Participations étrangères (> 10% et ≤ 50%)											
Diageo Moët Hennessy BV (Pays Bas)	EUR	21	13 968	50,00%	59 227	59 227	-	-	-	47 647	45 340
Volcan Azul (Mexique)	MXN	620 446	(294 800)	50,00%	13 265	13 265	-	-	74 250	(76 209)	-
Edward Dillon & Co Ltd (Irlande)	EUR	305	3 963	40,00%	4 000	4 000	-	-	55 281	849	256
Moët Hennessy Nederland BV (Pays Bas)	EUR	45	12 671	50,00%	3 253	3 253	-	-	43 245	2 380	-
Shiraiwa K.K. (Japon)	JPY	90 000	1 694 767	15,80%	2 806	2 806	-	-	15 718	(284 620)	-
Autres filiales et participations											
Filiales											
Filiales étrangères					5 086	4 975	-	51 275			29 685
Participations											
Participations étrangères					-	-	-	-			-
Participations françaises					2	2	-	-			-
					468 274	395 104	-	76 004			153 289

(a) En devises pour les filiales étrangères

(b) Avant affectation du résultat de l'exercice

(c) En milliers d'euros

MOET HENNESSY INTERNATIONAL

SAS au capital de 151 564 018 Euros
Siège social : 24-32 rue Jean Goujon – 75008 Paris
430 070 896 RCS PARIS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 21 AVRIL 2021

Le mercredi 21 avril 2021, à 15 heures,

les Associés de la SAS **MOET HENNESSY INTERNATIONAL** se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, sur convocation du Président.

Conformément aux dispositions de l'article 15.1 des statuts, la réunion se tient par visioconférence.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Philippe SCHAUS, en sa qualité de Président de la Société.

Madame Isabelle EBERHARDT est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

(...)

Le Bureau constate que les associés présents ou représentés possèdent la totalité des actions formant le capital social et ayant droit de vote.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise par les dispositions de l'article 15 (2) des statuts sur toutes les questions à l'ordre du jour.

(...)

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice social clos le 31 décembre 2020, qui s'élève à 148 050 162,74 euros, de la façon suivante :

Résultat de l'exercice 148 050 162,74 euros

Report à nouveau créditeur ⁽¹⁾ 305 977 457,05 euros

Soit un montant distribuable de 454 027 619,79 euros

- Distribution à titre de dividendes 221 096 368,04 euros
- Affectation en Report à Nouveau 232 931 251,75 euros

Total 454 027 619,79 euros

(1) *Report à nouveau créditeur après distribution du dividende exceptionnel de 87 472 592,21 euros décidé par l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement le 25 janvier 2021.*

Compte tenu de cette affectation, le dividende brut ressort à 4,12 euros par action, avant effet de la réglementation fiscale applicable au bénéficiaire. Ce dividende sera mis en paiement au plus tard le 30 avril 2021.

Conformément aux dispositions légales et ainsi que le rapport de gestion le mentionne, l'Assemblée prend acte de ce que les dividendes versés au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions composant le capital social	Dividende brut versé (*) (en euros)
2017	53 664 167	4,86
2018	53 664 167	2,94
2019	53 664 167	1,65 + 1,63 = 3,28

(*) *Avant effet de la réglementation fiscale applicable au bénéficiaire.*

Cette résolution, mise aux voix, est **adoptée à l'unanimité**.

(...)

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

